

Jeudi 19 mars 2020

SNES-INFO-Épidémie Coronavirus-29

Important / Ministère de la Culture / Communiqué de presse / Mesures exceptionnelles de soutien aux intermittents et salariés du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire

Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous venons de recevoir le communiqué de presse du Ministère de la Culture, détaillant les mesures exceptionnelles prises par le Ministère du Travail et le Ministère de la culture en soutien aux intermittents et salariés du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire.

Le communiqué précise qu'afin de limiter les impacts sociaux de la crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus, qui affecte particulièrement les intermittents du spectacle (artistes interprètes et saisonniers) et autres salariés (contrats courts...) du secteur culturel, **Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Franck Riester, ministre de la Culture, ont décidé de neutraliser la période démarrant le 15 mars et s'achevant à la fin du confinement de la population française pour :**

- **le calcul de la période de référence ouvrant droit à assurance chômage et à droits sociaux pour les intermittents du spectacle (artistes interprètes et techniciens)**, afin de ne pas pénaliser les intermittents qui ne peuvent travailler et acquérir des droits pendant cette phase de l'épidémie du coronavirus ;
- **le calcul et versement des indemnités au titre de l'assurance chômage pour les intermittents du spectacle (artistes interprètes et techniciens) et autres salariés (contrats courts...) du secteur culturel**, afin que les personnes arrivant en fin de droit pendant cette phase de l'épidémie puissent continuer à être indemnisées.

Le ministre de la Culture étudiera par ailleurs, en lien avec les professionnels et les organisations syndicales de salariés et d'employeurs, les dispositifs d'accompagnement qui permettront de soutenir l'emploi artistique à l'issue de l'épidémie.

Je vous prie de trouver ci-dessous, l'intégralité du communiqué de presse du ministère de la Culture.

**Communiqué de presse
du ministère de la Culture
- 19 mars 2020 -**

Nous restons à votre disposition.

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON
Délégué général

.....



▶▶▶ Retrouvez sur notre site en page d'accueil, le DOSSIER "**CORONAVIRUS - RESSOURCES SNES**" toutes les informations que nous publions et d'autres informations liées à l'épidémie due au coronavirus / COVID19 (**textes officiels, liens vers les sites des Préfectures et des Agences Régionales de Santé ...**)

SITE SNES @Dossier
CORONAVIRUS - RESSOURCES



SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

création • production • diffusion



Cet e-mail a été envoyé à syndicat@spectacle-snes.org, [cliquez ici](#) pour vous désabonner .

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR

Cet e-mail a été envoyé à syndicat@spectacle-snes.org, [cliquez ici](#) pour vous désabonner .

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR

Cet email a été envoyé à syndicat@spectacle-snes.org, [cliquez ici](#) pour vous désabonner.

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR